

Communiqué de presse

Le 8 juin en ligne de mire, la Commission exige des actes d'ampleur nationale, accompagnés de moyens effectifs de mise en œuvre.

La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) prend acte de la date officielle de remise aux autorités ministérielles du bilan de mise en œuvre de ses préconisations, fixée au **8 juin prochain**. Ce bilan sera rendu public et remis conjointement au ministre de la Justice, Gérald Darmanin, et à Stéphanie RIST, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées de France. Il dresse un état des lieux lucide et rigoureux de la mise en œuvre par le gouvernement des 82 préconisations contenues dans le rapport de l'automne 2023.

Une patience institutionnelle mise à l'épreuve

La CIIVISE a jusqu'ici fait preuve d'une patience et d'une responsabilité institutionnelle exemplaires. Face aux urgences signalées quotidiennement par les victimes, les associations, les professionnels et de nombreux représentants politiques, la Commission a pris le temps de la réflexion, loin des polémiques, en assurant la continuité de ses travaux. Elle a aussi accepté les délais, les réajustements de calendrier imposés par un agenda politique compliqué et souvent contreproductif. Au-delà des préconisations initiales de 2023, elle a poursuivi ses travaux sur des dossiers importants et sensibles.

Une telle patience ne saurait être synonyme de complaisance. L'attente des victimes, comme celle d'une communauté citoyenne qui fait désormais preuve d'une authentique solidarité, sont immenses, et le temps de l'évaluation et de la préconisation doit laisser place, sans plus tarder, au temps de l'application stricte et définitive des mesures de protection. Des moyens effectifs de mise en œuvre doivent leur être associés, dans l'ensemble des secteurs concernés.

Un alignement total avec le combat des victimes

Consciente des frustrations légitimes exprimées par les acteurs de terrain et de la forte attente des victimes, la CIIVISE associe son combat institutionnel à celui des victimes de violences sexuelles et d'inceste subies pendant l'enfance. Ce bilan de mise en œuvre, et qui sera rendu public le 8 juin en même temps que remis aux ministres est un outil de transparence, de vigilance et de responsabilité démocratiques.

« Nous comprenons et partageons l'impatience des associations de victimes et des victimes elles-mêmes », déclare la directrice de la CIIVISE, Maryse LE MEN-REGNIER. « Si nous avons accepté de caler notre calendrier sur cette échéance du 8 juin, c'est pour garantir que ce bilan soit d'une rigueur incontestable et remis en main propre aux ministres Stéphanie RIST et Gérald DARMANIN. »

La CIIVISE presse l'exécutif de clarifier sans délai ses positions sur les mesures rejetées ou encore suspendues à un arbitrage, réclamant à nouveau les changements institutionnels qui s'imposent à l'échelle nationale. Elle lui demande de passer à la vitesse supérieure de façon aussi à ce que toutes les mesures partiellement mises en place deviennent effectives d'ici la fin du mandat présidentiel.

Contact : Denis ROTH-FICHET, Secrétaire général de la CIIVISE,
sec-ciivise@sg.social.gouv.fr